

## **Vous n'avez pas besoin de justifier d'une activité minimum si vous êtes :**

- Bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Au chômage et bénéficiaire de l'allocation d'insertion ou de l'allocation de solidarité spécifique
- Bénéficiaire du Revenu de solidarité active (RSA), sous certaines conditions de ressources étudiées par votre CAF et inscrit dans une démarche d'insertion
- Etudiant (si vous vivez en couple, vous devez être tous les deux étudiants)